

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Crèche B.B. Soleil
Nice (06)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 060020492_RNPP

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Crèche B.B. Soleil
Nice (06)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 060020492_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Marjorie LELIEVRE	Ingénieur de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, dans le cadre de l'action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

Description de l'établissement et résultats de la visite

La crèche B.B. Soleil (ETS 060020492) est localisée 4 rue Justin Montolivo dans un quartier résidentiel à l'Est du centre-ville de Nice.

La crèche accueille des enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Elle est située au rez-de-chaussée dans un bâtiment de 15 étages disposant de deux niveaux de sous-sol à usage de caves et parking. La superficie de la crèche est d'environ 900 m². L'ensemble des espaces extérieurs accessibles aux enfants est recouvert de sols souples.

Au cours de la visite il a été constaté que les revêtements des sols dans le bâtiment ainsi que les revêtements de la cour sont en bon état. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été mis en évidence lors de la visite de la crèche.

Résultats des études historiques et documentaires

D'après les informations disponibles, la crèche a été construite sur l'emprise d'un site BASIAS¹ (PAC0601612), ce qui a motivé l'intégration de cette crèche à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique et documentaire réalisée a précisé que le bâtiment de la crèche a été construit en 1979 et que le site BASIAS PAC0601612, relatif au Comptoir des Combustibles du Littoral Méditerranéen, est bien superposé à la crèche. Deux activités étaient pratiquées sur le site :

- la fabrication d'agglomérés en charbon (fabrication de boulets et de briquettes). Une chaudière équipée d'un système fumivore était présente au droit de l'usine ;
- le stockage de charbon. La crèche se situe au droit de l'ancien magasin à charbon de l'usine.
- D'importants stockages d'hydrocarbures souterrains étaient présents sur le site industriel (75 000 l, 90 000 l, 3 800 l et 2 000 l).

Le site BASIAS PAC0602440 concernant un entrepôt appartenant à la même

¹ Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

entreprise est également localisé à proximité immédiate de la crèche (50 m au nord-ouest). Les dépôts d'essence et de pétrole étaient également importants (8 000 l, 5 000 l et 5 000 l). Deux autres sites BASIAS PAC0600863 (desserte d'essence) et PAC0600482 (dépôt de carburant) ont également été recensés à une distance de 100 à 150 mètres de la crèche. La typologie de pollution est identique au site BASIAS superposé à l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'ETS étant implanté au droit de terrains alluvionnaires, la nappe des alluvions du Paillon est présente au droit de la crèche à faible profondeur (8-10 m).

Le sens d'écoulement des eaux souterraines est dirigé vers le sud.

Ainsi, les sites PAC0602440, PAC0600863 et PAC0600482 sont localisés en amont hydraulique de la crèche.

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement

S'agissant d'une crèche, trois scénarios d'exposition sont à considérer.

Deux scénarios d'exposition potentielle ont été retenus :

- l'inhalation de l'air dans le bâtiment, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites BASIAS recensés en superposition et à proximité de l'ETS :

Les importants stockages d'hydrocarbures recensés aux alentours de la crèche ne permettent pas de conclure à l'absence d'influence de ces sites BASIAS sur la qualité de l'air au sein des locaux de la crèche via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines.

- l'ingestion d'eau du robinet par les enfants :

La crèche a été construite en superposition d'un ancien site BASIAS, les réseaux d'eau potable traversent donc des terrains ayant pu être influencés par les anciennes activités exercées (stockage d'hydrocarbures).. Ainsi, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est retenue.

En revanche, le dernier scénario d'exposition a été écarté :

- l'ingestion de sols par les enfants :

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels est pertinent du fait de la superposition d'un ancien site BASIAS ayant pu dégrader les sols au droit de l'ETS. Cependant, ce scénario n'a pas été retenu étant donné que l'ensemble des espaces extérieurs accessibles aux enfants est recouvert de sols souples.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des sites BASIAS sur la qualité de l'air l'intérieur de l'ETS et sur la qualité de l'eau du robinet, nous proposons que la crèche B.B. Soleil (n°060020492) fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 1
Crèche B.B. Soleil - Région PACA, Département des Alpes-Maritimes, Nice (06)
Note de Première Phase (NPP) N° 060020492_RNPP*

Cet avis concerne la configuration actuelle de l’Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».

A ce stade, et au vu des éléments disponibles, la mise en œuvre de mesures de gestion provisoires ne semble pas nécessaire dans l’attente des résultats des investigations de Phase 2.

Le programme d’investigations de Phase 2 concerne :

- l’air intérieur du sous-sol occupé par des caves sous l’ETS,
- l’air du sol à 1 m de profondeur au droit de la cour de la crèche (selon les possibilités d’exécution de ces points),
- l’eau du robinet de la cuisine de la crèche.